

Programme Les clés des champs



Les ateliers ont lieu à la mairie : 5 rue de Brisay – 28700 Denonville.
lesclesdeschamps28700@gmail.com

	Atelier d'improvisation théâtrale Animé par Sylvain Limier Jeunes : 17h30 à 18h30 Ados et adultes : à partir de 19h30	Vendredi 17 et 31 Janvier 2020 Vendredi 14, 21 et 28 Février 2020 Vendredi 13 E et T 27 Mars 2020 Vendredi 10 et 24 Avril 2020 Vendredi 22 Mai 2020 Vendredi 19 Juin 2020 Vendredi 03 Juillet 2020
	Atelier de petits bricolages destinés aux enfants de la maternelle jusqu'à 14 ans Animé par Céline De 10h00 à 12h00	Mercredi 22 Janvier 2020 Samedi 25 Janvier 2020
	Atelier de poésie en musique destiné aux enfants de 7 à 11 ans Animé par Bénilde De 10h00 à 11h45	Samedi 18 Janvier 2020 Samedi 7 Mars 2020 Samedi 25 Avril 2020 Samedi 06 Juin 2020
	Atelier de lecture destinés aux enfants de 0 à 5 ans Animé par Margaret De 10h45 à 11h45	Samedi 18 Janvier 2020 Samedi 15 Février 2020 Samedi 14 Mars 2020 Samedi 25 Avril 2020 Samedi 16 Mai 2020 Samedi 27 Juin 2020 Samedi 19 Septembre 2020
	Petits et grands, l'association vous fera prochainement partager sa passion des jeux de société.	PROCHAINEMENT
	La petite bibliothèque offre de nombreux romans, album, BD et documentaires aux adhérents de 0 à 118 ans	Horaires d'ouverture Samedi : 10h30 – 12h00 1er et 3ème mercredis du mois : 16h30 – 18h00

Rappel : le seul site internet de la ville de Denonville mis à jour est le site www.denonville.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Préambule

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux un jeune, un adolescent, un adulte dans une structure de qualité, afin de garantir un bon fonctionnement des structures de loisirs, arts, culture et sports. L'association propose un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour tous. Les activités présentées ci-après sont à titre indicatif et ne représentent qu'un échantillon du panel d'activités proposé par équipes d'animation.

Article 1 – L'encadrement

Le moyen humain est le premier des moyens, c'est celui sur lequel le plus d'efforts est fait. Nous inscrivons notre pratique dans le respect des législations, codes, lois et décrets relatifs à l'accueil collectif de mineurs non.

Les équipes d'animation sont constituées d'un animateur, d'un intervenant professionnel ou d'un bénévole qualifié dans la catégorie d'activité. Pour la section contes et jeux de la bibliothèque et la section Créa'telier, un accompagnement est requis, soit : adulte pour enfants de niveau scolaire maternelle, avec un renforcement d'encadrement possible pour des activités exceptionnelles. Séances d'animation régulières de 10 enfants maximum.

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir ses parents ou ses représentants.

Article 2 – Périodes d'ouverture et Horaire

Les jours d'animation font l'objet d'un format de jours et d'horaires adaptés à chaque activité.

Nous vous demandons de respecter les conditions mentionnées lors de votre inscription pour l'activité choisie, ceci afin de permettre à tous de vivre une pleine activité et de garantir le rythme de l'animation.

Article 3 – Modalités d'accès au périmètre de l'association

L'accueil des animations et ses surfaces dédiées ne sont pas un lieu de passage, ni une place publique, nous vous demandons de respecter ce lieu en toute circonstance.

Tous les membres de l'association sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Article 4 – Les conditions d'admission aux activités

L'enfant, l'adolescent, l'adulte doit être membre de l'association « Les clés Des champs » et avoir réglé sa cotisation annuelle (droit d'entrée) fixée à 2 € par enfant jusqu'à 13 ans inclus et de 5 € à partir de 14 ans jusqu'à 99 ans pour pouvoir s'inscrire à une activité. Cette cotisation permet d'assurer le bon fonctionnement de l'association et contribue aux dépenses diverses d'assurance, de frais de documents administratifs ou de communication.

Cette liste non exhaustive des activités proposées, tarif annuel d'inscription à :

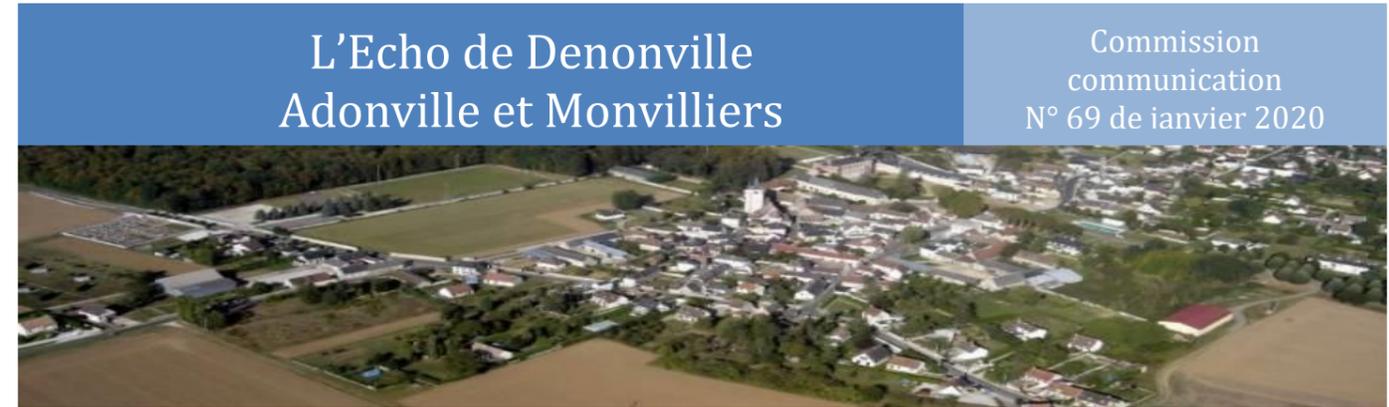
- L'atelier d'improvisation Syls : 2 € par enfant, 5 € par adolescent, 5 € par adulte
- L'atelier Créa'telier : 2 € par enfant
- La bibliothèque avec séances contes pour les tout-petits et jeux de société (occasionnellement) : 2 € par enfant, par adulte – Gratuit pour les demandeurs d'emploi demeurant à Denonville, Adonville, Monvilliers.

Article 5 – Le dossier administratif / L'inscription

Pour chaque activité, il sera remis à l'adhérent une fiche d'inscription définie par l'association.

Pour les assistantes maternelles, une attestation du représentant légal sera demandée.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.



L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers

Commission communication
N° 69 de janvier 2020

Le mot du Maire

En cette nouvelle année, je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2020.

Comme tous les ans, je recevrai le samedi 25 janvier, les nouveaux habitants pour un verre de l'amitié.

2020 est aussi l'année des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars.

En cette fin de mandature, je tiens à remercier tout particulièrement :

- Les conseillers qui m'ont appuyée durant ces six années
- Le personnel de Mairie sans lequel nous n'avancerions pas aussi vite que voulu,
- Les citoyens qui s'impliquent dans diverses commissions de la Mairie (travaux, élections, etc...),
- Les membres du CCAS qui s'activent pour l'aide sociale et les seniors,
- Les diverses associations qui rythment la vie sociale, culturelle et sportive de notre commune.

J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous tous et j'ai apprécié le contact avec les habitantes et habitants de Denonville et ses hameaux (même si parfois il y a eu quelques accrocs avouons-le 😊).

C'est ce qui m'incite aujourd'hui à faire partie d'une liste pour les prochaines élections municipales de mars 2020. Les informations sur ces élections vous parviendront très bientôt.

Bien à vous

Evelyne LAGOUTTE
Maire de Denonville, Adonville et Monvilliers

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 16h à 18h, vendredi de 14h à 19h.

Egalement sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19.

Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr

Site internet : www.denonville.fr

Rédaction de l'Echo de Denonville : Isabelle Gevelers et les membres de la commission





La rubrique du Père Fouettard

Nous attirons votre attention sur des vols de carburants qui ont lieu sur la commune. Peut-être est-ce l'occasion, pour ceux qui le peuvent, de rentrer vos véhicules dans vos jardins ?

Puisque nous parlons automobiles, nous en profitons pour vous rappeler que Denonville n'est pas un circuit d'entraînement à la vitesse. Les relevés radar nous indiquent qu'un ou plusieurs véhicules sortent de Denonville (vers Auneau) à 138 km/h et y entrent à 135 km/h ! Un proverbe dit : "Heureux les imbéciles, la pensée ne vient pas compliquer leur vie "



OFFRES D'EMPLOI

Sitreva recrute
Chauffeurs poids lourds / super lourds
Emplois permanents ou saisonniers
plus d'infos sur www.sitreva.fr

Listes électorales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Si vous voulez vous assurer de votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez le vérifier sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>. Si vous constatez une anomalie, vous pouvez soit le rectifier vous même, soit vous adresser à la Mairie. Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire ou faire vos corrections. Si vous êtes absent à ces dates, vous pourrez faire une procuration en gendarmerie dès le mois de janvier.

Nous déplorons le décès de :

- Max Mignant, né le 28 mars 1932 à Denonville et décédé le 28 décembre 2019 à Mainvilliers.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et ses amis.

Modifications des jours de ramassages des ordures ménagères et du tri sélectif

En 2020, les jours de ramassage seront :

- le mardi pour les ordures ménagères
- le jeudi des semaines paires pour le tri sélectif

Un calendrier a été distribué dans vos boîtes aux lettres.

Depuis notre entrée dans Chartres Métropole, vous n'avez plus la contrainte du nombre de levées. Vous pouvez sortir les poubelles toutes les semaines si nécessaire.

D'autre part, le ramassage des encombrants se fera les 30 janvier et 9 juillet 2020.

Point sur les travaux

Les travaux de la salle polyvalente avancent bien. Les travaux d'extension sont pratiquement terminés, l'assainissement est fait, la rénovation de la salle principale (cf photo) donne déjà une idée du volume final, les menuiseries sont toutes changées. Sans incident majeur, nous avons de bonnes chances de pourvoir en disposer pour avril.



La seconde tranche des travaux d'enfouissement des réseaux secs a démarré rue de la Tour à Marlborough. Encore un peu de patience vis à vis des perturbations que cela engendre ☺ et vous aurez une belle rue sans poteaux.

A l'issue de cette seconde phase, le département effectuera la mise en sécurité de la rue.

Enfin, le ravalement de l'immeuble HLM près de la piscine est en cours.

Terrain de tennis

La commune de Denonville a repris la gestion du terrain de tennis auparavant réalisée par l'association Tennis Club Denonvillois (TCD).

L'objectif est de permettre à chacune et chacun d'utiliser le terrain de tennis sans pour autant posséder une licence.

Nous procédons actuellement au nettoyage du terrain et à la réparation des filets.

Les modalités d'utilisations et le règlement seront disponibles dans le courant du 1er trimestre 2020.



Programme régional de formation

Le conseil régional du Centre Val de Loire nous transmet ce message important :

Certains de nos concitoyens rencontrent des difficultés à trouver un emploi ou à se réinsérer, et la formation est une des clés pour sécuriser leurs parcours professionnels.

C'est la raison pour laquelle la Région Centre-Val de Loire s'est engagée à former 72 000 jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, au travers du PACTE Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 signé le 22 janvier dernier et cofinancé par l'État.

Une offre de formation, dense et diversifiée, est mise en place en ce sens au plus près des territoires : savoirs de base et prévention de l'illettrisme, actions de construction de projet professionnel, chantiers formation, parcours vers la qualification, etc. Ce sont près de 36 000 places de formation qui seront déployées en 2020, dans une logique accrue d'inclusion vers l'emploi.

Mais encore faut-il que cette offre soit connue de tous, qu'elle soit pleinement mobilisée.

Dans un contexte d'urgence sociale, cette offre doit pouvoir bénéficier aux publics les plus éloignés et les plus en difficulté, aux publics dits « invisibles », de manière la plus fluide possible.

Nous avons donc décidé avec François BONNEAU, Président du Conseil régional, et au titre des engagements du PACTE, d'ouvrir l'accès au Programme régional de formation (PRF) à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, et ce dès 2020.

Concrètement, cela signifie qu'une inscription préalable à Pôle Emploi ne sera plus nécessaire pour entrer sur une formation mise en place par la Région Centre-Val de Loire, ainsi que pour bénéficier de la rémunération afférente versée par l'intermédiaire de son prestataire, Docaposte-Applicam.

Les dossiers de rémunération concernés devront comporter une attestation sur l'honneur de non-perception de droits à l'assurance chômage, complétée de manière manuscrite et signée par le stagiaire - cf. attestation en PJ et modalités détaillées dans le guide de la rémunération :

http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoile/pro/shared/Upload/Formation_metiers/Ressources_OF/PRF/2019/Guide_remuneration_stagiaires_formation_professionnelle_Version_18_decembre_2019.pdf



Chartres Renov' Habitat devient le guichet unique de l'agglomération chartraine en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé. Cette plateforme simplifie vos démarches et vous accompagne gratuitement dans tous vos projets de travaux d'économie d'énergie pour votre logement.
